Par J. L. ONORATO

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE Conr Civile de District pour la Paroisse d'Osléans — No. 160,121 — Division C. LIQUIDATION DE J. D. CONNELL IRON WORKS COMPANY. Conformément et en vertu d'un ordre percer; perforeuses, tours, marteaux pele l'Honorable Cour Civile de District pilon, machines, chaudières, grues, our la Paroisse d'Orléans, Division C. 103,121, dans l'affaire de la liquidation de J. D. Connell fron Works Complete de la liquidation de J. D. Connell fron Works Complete de la liquidation de J. D. Connell fron Works Complete de la liquidation de J. D. Connell fron Works Complete de la liquidation de J. D. Connell fron Works Complete de la liquidation de J. D. Connell fron Works Complete de la liquidation de la liquidation de J. D. Connell fron Works Complete de la liquidation de J. D. Connell fron Works Complete de la liquidation de J. D. Connell fron Works Complete de la liquidation de J. D. Connell fron Works Complete de la liquidation de la

No. 103,121, dans l'affaire de la liquida-tion de J. D. Connell Iron Works Com-pany, le dit ordre daté et signé le 17 février 1913 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, l'offrirai en vente à l'enchére publique, MERCREDI, le 9 avril 1913, à 11 heures a. m. rue S. Peters adjacent le coin de la rue Erato, divers accessoires mobiles consistant en vrilles, machines à MESSRS. CARROLL, HENDERSON Avocats pour les liquidateurs, mars30av6,9

COMPTES COURANTS A L'ENCAN. | Propriétés COMPTES COURANTS A L'ENCAN.

In re W. H. Opdenweyer vs. National
Automatic Fire Alarm Co., of La.
No. 99,639 — Cour Civile de District
pour la paroisse d'Orléans, Division E —
En vertu d'un ordre de l'honorable Cour
Civile de District, Division E, le dit ordre reinda le 17 mars 1913 et adresse a
J. L. Onorato, je vendrats aux enchéres
publiques sans garantie à la Bourse des

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE. ANNONCE JUDICIARE

Cottage Double 4858-4860 rue Magazine

entre les rues Lyon et Upperline JEUDI, LE 24 AVRIL, 1913

À la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

DAR ERNEST A. CARRERE — Bureau

805 rue Perdido — Le 24 avril 1913.

4 midi, à la Bourse des Propriètés Foncières, No. 31 rue Baronne, dans le castion de cette honorable cour. Les ameliorations sont commes comme No. 51 rue Baronne, dans le premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour siègeante le 11 inars 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, Juge un et deux ans en billets de l'arque portant de la Cour Civile de District pour la Pariaire ci-dessus infituiée, le procéderal à vendre à l'enchère publique la propriété relaire ci-dessus infituiée, le procéderal à vendre à l'enchère publique la propriété relaire ci-dessus infituiée, le procéderal à vendre à l'enchère publique la propriété relaire ci-dessus infituiée, le procéderal à vendre à l'enchère publique la propriété relaire ci-dessus infituiée, le procéderal à poir cent d'interet a partir du jour de l'adjudication. L'acquereur devra assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acte de vente devant Lewis A. Martinet, notaire: 10 pour cent déposé au l'acquereur devra assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acte de vente devant Lewis A. Martinet, notaire: 10 pour cent déposé au l'acquereur devra assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acte de vente devant Lewis A. Martinet, notaire: 10 pour cent déposé au l'acquereur devra assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acte de vente devant Lewis A. Martinet, notaire: 10 pour cent déposé au l'acquereur devra assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acte de vente devant Lewis A. Martinet, notaire: 10 pour cent déposé au l'acquereur devra assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acquereur devra assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acquereur devra assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acquereur devra assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acquereur devra assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acquereur devra assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acquereur devra assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acquereur devra astrait de l'acquereur devra assumer les taxes

Commercial-Germania Trust and Savings

Bank, Tuteur Datif, vs. Joseph
Martia.

No. 103,489 du dossier de la Cour Civile
de District, Paroisse d'Oriéans,
Division C.

DAR ERNEST A. CARRERE — Bureau

10 AR ERNEST A. CARRERE — Bureau

10 Fine Perdido — Le 24 avril 1913,
de dis rue Upperline et 107 pieds 2 pources sur la lighte de la rue Lyon, plus ou moins, commençant trente pieds de l'encoignure des rues Upperline et Maga-sim, et, est composée de la plus grande partie du terrain 12 et plus de la moitie du terrain 13, comme cela apparait dans l'inventaire dans le cas de la succession de Théophile Martin, No. 07.626
de dossier de cette honorable cour. Les ameliorations sont connues comme Nos.

ANNONCE JUDICIAIRE

Catherine Vogel et al. vs. Karl Thomas

de District — Division E.

Etant une partie des biens-fonds laissés par Catherine Thomas Sitt.

Propriétés Foncières dans l'après-

TIER RESIDENTIEL.

No. 3511 rue Carondelet, coin de la rue

Foucher.

Maison double comfortable, & deux

Matson double comfortable, & deux charges — Large galerie devant, corridor de réception, salon, grande salle à manger, office, cuisine. 2d Etage — Trois grandes chambres à coucher, chambre à bain moderne, bàtisse en arrière à deux étages joint par une allée, avec deux chambres à coucher, garage,

No. 3527 rue Carondelet. Cottage simple adjacent — Corridor alon, chambre d'habitation (sittin

alon, chambre d'habitation (sitting alon, chambre à manger, deux chambres à soucher, chambre à bain, bâtisse en arrière à deux étages avec cuisine et deux

Maison à deux étages avec quatre chambres sur l'arrière du terrain; en-irepôt et écurie sur le côté; passage

pour voitures, et jardin.

En vertu de et conformément à un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 14 février 1913 et signé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E dans l'affers de la confest à intindée de vendrat à

faire ct-dessus intitulée, je vendraf à l'enchère publique à la Bourse des Pro-criètes Foncières, No. 311 rue Baronne, dans l'après-midi de JEUDI, 17 avril

i. The certaine partene de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèxes, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de queique façon qui en dépendent, située dans l'îlet No. 428 du Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les partes Carendelet, Equaper, l'alleghage et

ues Carondelet, Foucher, Delachaise et laronne, et désigné par la lettre B, me-urant 52' 9" de face à la rue Caronde-

VENTE EN PARTAGE.

Par STERN & GUMBEL, Ltd. Par ROBERT G. GUERARD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Sophie Castauer vs. Georges Caslauer - No. 92,663 - Cour Civile de District - Division B.

Au plus haut et dernier encherisseur 2710 S. Cialborne, encoignure Quatrième. L'ENGAN MARDI B AVRIL A MIDI, A TALA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, NO. 311

RUE BARONNE. DAR STERN & GUMBEL, LTD .- L. Stern, DAR STERN & GUMBEL, LID.—L. Seem,
Encanteur.—Il sera vendu à la date
aux encheres publiques en vertu d'un
derdre lu et rendu en cour ouverte le 20
fevrier 1913 et d'un jug-ment signé en
cour ouverte le 3 mars 1913, par l'Hon.
1EME DISTRICT DANS LE QUAR-

ordre lu et rendu en cour ouverte le 20 fevrier 1913 et d'un jugement signé en cour ouverte le 3 mars 1913, par l'Hon. Fred D. Aing, juge de la cour Civile de listriet de la Paroisse d'Orléans, Division B. dans l'affaire ci-dessus inti-tulée et numérotée la propriété suivante décrite a savoir:

Quatre certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations que systement sauss et améliorations que systement sauss dans le Quatri-éme Instrict de cette ville dans le carré borne par les rues Claiborne, Willow, Onatrième et l'avenue Washington, ces dits lots s'adjoignent l'un à l'autre et mesurent, chacun 32 pieds trois pouces de face sur la rue Claiborné sur une profondeur de 110 pieds entre lignes paralleles. Le lot A formant l'encoignure des rues Claiborne et Quatrième. Les améliorations sont connues comme No. 2710 rue s. Claiborne et Quatrième. Les améliorations simple contenant quatre chambres, hangar, etc. ottage simple contenant quatre cham-res, hankar, etc. conditions—Comptant: l'acquéreur deassumer les taxes pour l'année 1913. loyers dus sur la propriété vendue les loyers das sur la propriete vendue devant appartenir aux vendeurs jussien ac que. L'acte de vente soit passée acte de vente devant George Montgomery, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STEHN & GUMBEL, LTD.,
Encanteurs.

WOODVILLE & WOODVILLE et GEO. UNTEREINER, Avocats. mars5,0,10,23,30av6,8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry L. Nores — No. 101,269 — Cour Civile de District. Division C — Terres de valeur dans la Parolse Ibérie — A l'encan, JEUDI. 10 maril, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

PAR STERN & GUMBEL, LTD. — Leonard L. Stern, encanteur, vendra & Tenchère publique à la sus-dite date, en vertu d'un ordre signé le 6 mars 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Courtivile de District pour la Paroisse d'Orsières, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Le Sud-est quartier du nord-ouest quartier (terrain marécageux) de la section No. 11 dans le Territoire No. 12 dans le Territoire No. 12 dans le Territoire No. 13 dans le Territoire No. 14 sud, étendue No. 7 Est, dans le territoire de téctule à section No. 36 dans le Territoire No. 14 sud, étendue No. 7 est, dans le territoire No. 14 sud, étendue No. 7 est dians le territoire No. 14 sud, étendue No. 7 est dians le territoire No. 14 sud, étendue No. 7 est dians le territoire No. 14 sud, étendue No. 7 est dians le territoire du district sud-ouest, contenant 80 acres d'après le plan officiel de voyer des dites terres dans le bureau des terres d'Etat.

2. La demie ouest du quartier nordouest de la section No. 36 dans le Territoire No. 14 sud, étendue No. 7 est des la rue Carondelet, la même largeur dans le fond, et une profendeur et 20' entre lignes par Lncas levis, député voyer, daté le 24 février 1913.

2. Une certaine parcelle de terre, avec dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'et de cette ville, dans l'ilet borné par l'et de la section No. 36 dans le Territoire No. 14 sud, étendue No. 7 est, dans le territoire du district sud-ouest, contenant 80 acres d'après le plan officiel de voyer des dites terres dans le bureau des terres d'Etat.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devine par la lettre B. me surant 52° 9° de face à la rue Carondelet, et mesure 37° 3° député voyer, daté le 24 février 1913.

3. Une certaine parctile de terre, avec dans le l'et de cette ville, dans l'ilet borné par l'et de cette ville, dans l'ilet borné par l'et de cette ville dans le l'exite de cette ville dans et l'exite de cette ville dans et l'exite par l'exite par l'exite de cette vra assumer totres les taxes de l'année 1913, en sus et en plus du prix d'adju-1913, en sus et en plus du prix d'adju-dication et payer pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire. Un dé-pôt de dix pour cest du prix d'adjudication sera requis au moment de l'adjudi-cation. LEONARD L. STERN, Encanteur.

STAFFORD & ROBINSON, Avocats. mars9,16,23,30av6,10



cans les mains d'un avocat pour être rollectés, et toutes les clausos usuelles de sécurité. L'acquéreur devra déposer avec l'encanteur dix (10) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et devra payer l'acte de vente devant Philip Gensier, Jr., notaire.

ROBERT G. GUERARD, MERRICK, LEWIS, GENGLER & SCHWARTZ et DUFOUR & DUFOUR, Avocats.

vant être représentée par billets hypo-thécaires, portant sept (7) pour cent d'intérêt, devenant dus dans un et deux ans à partir de la date d'adjudication, et portant une hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Oriéans - Division C - No. 103,319. SUCCESSION DE EDNA MARY LAPINE, EPOUSE DE FRANCIS JOSEPH OFFER. Deux Jolls terrains à bâtir, rue Audubon. Effets mobiliers, 19 actions du Stock de Parke Davis Co. A l'encan, AEUDI, 8 mai.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, Division C, dans l'affaire initinée succession d'Edna Mary Lapine, épouse de Francis Joseph Offer, dossier no. 103,319, le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, signé le 31 mars 1913, il offrira en vente à l'enchère publique a midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, JEUDI, le 8 mai 1913, la propriété foncière ci-aprés à savoir:

DEUX CERTAINS «EBRAINS avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servilles de l'adjudication jusqu'au paiement, garais-

"VENTES A L'ENCAN

DEIX CERTAINS avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes qui y appartiement ou de quel spar hypothèque spéciale et lien de que façon qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans le Sixième District de cette ville par le Facilité par le Facilité par

Par WILL J. MORGAN

trict pour le Paroisse d'Orléans, Division E.

En vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E. Courcivile de District pour la Paroisse d'Origent de celle de terrain dans le Deuxième District de cette ville dans le carre 275. Honceres, 311 rue Baronne:

Premièrement: La propriété ci-après d'errie, un certain lot de terrain avec les baronne:

Premièrement: La propriété ci-après d'errie, un certain lot de terrain avec les baronne:

Premièrement: La propriété ci-après d'errie, un certain lot de terrain avec les baronne:

Premièrement: La propriété ci-après d'errie, un certain lot de terrain avec les baronne:

Premièrement: La propriété ci-après d'errie, un certain lot de terrain avec les baronnes au plus haut et derign y et Roman, lequel lot commune de l'après les barrières et 5 lignes du coin des rues Ste. Anne, de pur lot contende à l'après les barrières et d'impres et 32 pieds 5 pour ces et 5 lignes sur la rue Ste. Anne sur lume profondeur de 84 pieds 8 pouces et d'estigné comme terrain situe dans le même de l'après par les rues Biens ville, Conti, Villere et Robertson, et désigné comme lot No. 5 et mesure en messure americaine 31 pieds 11 pouces de face a la rue de l'après les barrières et d'après les portondeur, avec les ba-disses qui s'y trouvent Nos. 2815-17 rue d'errières et d'après les barrières et d'après les barrières et d'après les barrières et d'après les barrière

Nos. 705-707 rue Eléonore.

uccession de Frank Franzello — No.

163,471 - Division C - Cour Civile

de District pour la Paroisse

DAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur .-Bureau No. 904 rue Gravier.—MARDI, 8 avril 1913 a midi a la Bourse des

proprietes Folicieres, No. 11 transcription or order de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, Division C. daté et signe le 5 mars 1913, dans l'affaire ci-des-

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et privileges qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situe dans le Sixième District de cette ville dans l'Îlet No. 84, borné par les rues constance, Magasin, Eleonore et avenue Nashville, designé comme terrain No. 16 et mesure 30 pieds de face à la rue l'Advence sur 430 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cot-tage double connu comme Nos. 705-07 rue Eléonore, contenant cinq chambres,

chambre à bain, alcoves et égout de chaque côté.
Conditions—Un-demi ou plus comp-

tant, le solde s'il y en a, représenté par billet de l'acquéreur payable en un an après la date, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété de

après la date, garantis par hypotheque et lien de vendeur sur la propriété, de-vant porter un intérêt à un taux de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acte devant contenir le pacte de non alien-

ers' devant être collectés par et ap-partenir au vendeur jusqu'à la date de l'acte de vente qui devra être passé de-vant H. L. Loomis, Jr., notaire, aux frais de l'acquereur. L'acquereur devant dé-poser avec l'encanteur au moment de l'adjudication qui sera un acompte de l'adjudication qui sera un acompte du prix d'achat. La dite propriété de-vant d'achat. La dite propriété de-

vant être assurée par l'acquéreur et la

police d'assurance devant être trans-férée au porteur du billet, laquelle pro-prièté foncière est décrite ci-dessus. marss,9,16,23,30av6,8

ANNONCE JUDICIAPRE.

Bonne occasion pour spéculateur.

Cottage double-Nos. 2218 et 2220 rue

Terpsichore.

Succession de Loretta Gorman, épouse décédée de Frank J. Hazard, et de

Frank J. Hazard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE d'ORLEANS - No. 102,784 - DIVISION C.

DAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur.—

Bureau No. 904 rue Gravier—JEUDI, 17 avril 1013, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu de et conformément a un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C. daté et signé le 19 février 1913, dans l'affaire cidessus intitulée, la propriété ci-après décrite sera vendue à savoir.

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Het borné

et déposé dans le bureau de Thomas

et déposé dans le bureau de Thomas Layton, ancien notaire, comme plan No. — du livre de plans No. un. Le dit plan No. 8 mesure 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 128 pieds entre li-gnes parallèles. La dite propriété étant désignée par le No. municipal 2218 et 2220 rue Terps-

Hero, Jr., notatre.

W. S. HERO, Avocat.

meros 1841-1843 rue Ste. Anne.

CONDITIONS—Comptant et l'acquereur devant payer les taxes de 1943 ainsi que les actes de ventes devant Charles L. Denéchaud, notaire.

WILL MORGAN, Encanteur,

avé.13,20,27mai4,8 331 Carondelet.

Un lot d'effets mobiliers comprepant salon, ameublements de chambres à coucher, tapis, chaises, machine à cou-dre, serviettes, draps et bijoux suivant

re, servicites, draps et bijo inventalre. Conditions—Comptant. C. C. FRIEDRICHS, Avocat. mars26,30av6.8

Nos. 1001 et 1003 rue Milan.

DAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI le ter Mai 1913, à midi à la Bourse des Propriétes f'un ordre date le 26 Mars 1913 de l'Hond'Orléans dans la succession de Mme Della Brady épouse divorcée de Jason Machado, No. 103,336, la propriéte ci-après décrite à savoir:—

Le cottage double en bois à un étage rue Camp, sur un certain terrain situé dans le Sixième District de la Nouvelle orléans dans l'îlet No. 264 borné par les rues Milan, Camp, Chestnut et Marengo, désigné comme terrain No. un sur un plan de 2003 terrains daté du 15 février 1849, déposé dans le bureau de L. R. 1849, déposé dans le bureau de L. R. Kenny notaire. Le dit terrain forme l'angle des rues Milan et Camp et mesure vinst-neuf pieds (29), deux pouces (2) de face à la rue Milan sur une profondeur et face à la rue Camp de cent vingt pieds (120), le tout en mesure Américaine d'accord avec le dit plan.

L'acquereir devra assumer les laxes dues et exigibles en 1913 en sus et en plus du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant sera requis au moment de la vente. L'acte de vente devant H. J. McCall notaire aux frais de

en vertu et conformément à un ordre, le dit ordre daté et signé le 4 mars 1913 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la rus-dite Cour, Division A, dans l'af-faire ci-dessus intitulée et numérouse,

Les améliorations comprennent un cot-lage double connu comme Nos. 2218 et 2220 rue Terpsichore, contenant 4 chamsuccession d'Anna 3. Bonassel.

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Het No. 52, borné par l'avenue Esplanade et les rûes Chartres, Royale et Barracks, et mesure 24 pieds 4 pouces de face à l'avenue Esplanade sur 100 pieds 7 pouces (plus ou moins) de profondeur et face à la rue Chartres. Conditions—Comptant: l'acquéreur devra assumer les taxes de 1913, payer pour l'acte de venne devant Rolla A. Tichenor, notaire.

Un certain terrain avec les bâtisses et coiles de l'adure et succession et aux créanciers de cette succession et aux créanciers de cette succession et a toutes autres personnes intéres-sées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Gabrielle Boudousquie, exécutrice dative testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et dources de sirchués conformément au dit compte.

Trichenor, notaire, du dépôt de dix homologue et les fonds distribués conformément au dit compte.

Tationale de la Cour.

Trichenor serait de cette succession et au toutes autres personnes intéres-sées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par le présent don-nées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par le présente don-nées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présente pour lesquelles le compte final présente pour lesquelles le compte final présente pour les dés d'avoir à déduire dans les dix jours des d'avoir à déduire dans les dix jours des d'avoir à déduire dans les dix jours des d'avoir à déduire dans pres, cuisine et hangar de chaque côté. Conditions—Comptant, avec l'assomption par l'acquéreur en plus et en sus du prix d'adjudication de toutes les taxes pour l'amée 1913. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente. Les lovers devant Atre collectés et retanus. loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte de vente soit passé. L'acte de vente

VENTES A L'ENCAN

Par LEONARD L. STERN SUCCESSION DE VEUVE GEORGE FAEHNLE.

Vente de partition, sans limite. ottage Simple, No. 798 avenue Wash ington. Cottage Double, Nos. 2815-17 rue Chip pewa.

Double, Nos. 712-15 avenue Washington. Résidence Simple à Deux Etages, 718

avenue Washington. Quatre Cottages Doubles, 1811-43, 1815-17. 4819-51 et 1853-55 rue Religious.

dans la succession de veuve George Fachinle, No. 103,137, Cour Civile de Dis-trict pour la Paroisse d'Orléans, Divi-sion E, les propriétes ci-après décrites Un certain terrain situé dans le distance de 32 6° de l'encoignure de la rue Chippewa et mesure 32 6° de face à la rue Washington sur 110° de pro-fondeur, et est désigné par le No. 2 sur un croquis de D. M. Brosnan, voyer de ville, daté le 21 février 1888, annexé à veuve George Fachnic par James J. Woulfe, notaire, daté le 13 Janvier 1913, avec les bâtisses qui s'y trouvent No. 708 rue Washington. 2. Un autre terrain, stue dans le même flet que le terrain ci-dessus décrit et d'après le croquis ci-dessus mentionné, et d'après le titre le dit terrain est désigné par le No. 5 et commence à une distance de 100 médis de l'acceptance.

avenue Washington.
Un autre terrain situé dans le même flet que le terrain ci-dessus décrit, com-mençant à une distance d'a peu près 130° de l'encoignure de la rue chippewa et faisant partie du terrain No. 20, et met que le terram ci-dessus decrit, commençant à une distance d'a peu pres des de ventes devant Charles I. Denechaud, notaire.

1 et de l'enchaud, notaire.

2 et de peuchaud, notaire.

331 Carondelet.

331 Carondelet.

331 Carondelet.

4 NONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE EN BOIS

A UN ETAGE.

ANNONCE HUICIAIRE.

DAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 38 peuchen entre les rues and notaire de le correct entre les rues de l'enchere publique en l'enchere publi

de la 8° 11° de profondeur sur une deuxteme ligne perpendiculaire à la rue Relignous, de là s'élargissant de 2° 6° sur
une ligne parallèle à la rue Relignous, de là s'élargissant de 2° 6° sur
une ligne parallèle à la rue Religious et
s'étendant vers le chemin Félicité, de
la 8° sur une troisième profondeur, de
la 8° sur une troisième profondeur, de
la 30° 8° de profondeur sur une quatrième ligne, 113° 2° 7° de profondeur
et de face à la rue Sie. Marie et 2° 10°
de largeur en arrière; lequel terrain A
est composé des façades des terrains
Nos. 1 et 2° avec l'usage de la dite allèen commun, et avec les bâtisses sur le
dit terrain Nos. 1853-55 rue Religious.
6. Un autre terrain situé dans le
même liet que le terrain ci-dessus décrit et adjacent, désigné par la lettre B
sur le croquis ci-dessus mentionné, d'après lequel, le dit terrain commence à
une distance de 61′ 1° 4° de l'encoignure de la rue Ste. Marie et mesure 20°
2° de face à la rue Ste. Marie et mesure 20°
2° de face à la rue Ste. Marie et mesure 20°

l'anny notaire. Le dit terrain forme l'angle des rues Milan et Camp et mes. I'angle des rues Milan et Camp et mes. I'angle des rues Milan et Camp de composé de parties des terrains 1 et 2 avec l'usage de la dite allée en commun et aux cionteur et face à la rue Camp de cent composé de parties des terrains 1 et 2 avec l'usage de la dite allée en commun et aux cionteur et face à la rue Camp de cent composé de parties des bâtisses sur le dit de l'angle face de la rue se bâtisses sur le dit derrain Nos. 1849-51 rue Religious.

Etant la même propriété qui avait été arquise par le défunt du "Mutual Building et Homestead Association" suivant l'acte de vente passé devant Joseph D. Taylor, notaire le 4 Janvier 1899, enre gistré dans le Bureau d'Aliénations de l'encoignure de la rue Ste. Marie et mesure 31 9" de face à la rue Religious, 76 6" de profondeur sur l'autre côté le plus près de la rue Ste. Marie et mesure 31 y en a en un crédit de un et deux ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portaint sept pour cent d'interêt, payable par an, à partir de la date jusqu'au parfait paiement. L'acte de vente devant et exigibles en fois d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets.

L'acquéreur de la vente. L'acte de vente devant être transférée au porteur des billets.

L'acquéreur de la vente. L'acte de vente devant et exigibles en fois et saxes dues et exigibles en fois et evente devant et et exigibles en fois et evente devant et et exigibles en fois et exigibles en fois et exigibles en fois et evente devant et exigibles en fois et exigib

plus du prix d'adjudication.

Dix pour cent comptant sera requis au moment de la vente. L'acte de vente devant H. J. McCall notaire aux frais de l'acquéreur.

CARROLL. HENDERSON et CARROLL, D'ART, KERNAN et D'ART, Avocats.

Mars 30 Avril 6-13-20-27 Mai 1

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

600 Avenue Esplanade. Coia de la rue Chartres.

Bàtisse en briques à trois étages sera Sacrifiée

Succession de Mme Fannie Offiver, veuve d'Aristide Bienvenu — No. 103,122 — Cour Civile de District, Division A.

DAR RAMSEY & DANZIGER — C. A.

Ramsey, Encanteur, bureau 341 rue Carondelet — JEUDI, le 10 avril 1913, a midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue en vertu, et contormément à un ordre.

CHAS, F. CLAHOBNE, Encanteur. taire aux frais des acquéreurs. LEONARD L. STERN, CHAS. F. CLAIBORNE, Encanteur

mars30av6,13,20,27mail COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-roisse d'Orléans — No. 101,505 — Di-vision B — Avis est par le présent don-

nomotorue et les fonds distribués con formément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. TEISSIER & TEISSIER, Avocats.

VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER

Le charmant cottage élevé avec un grand jardin d'agrément, 1228 avenue Nashville, entre les rues Prytanée et Perrier — Terrains 120 sur 120 pieds.

Succession de Charles McDowell — No. 100,201 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 434 rue Carondelef — JEUDI, 8 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera venduc à l'enchère publi-que en vertu d'un ordre daté le ter avril 1913 de l'Hon. Geo. H. Théard, jure de la sus-dite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite a savoir. ci-dessus intilline, la propriete ci-apres decrite a savori. Quatre certains terrains avec les bâ-tisses et ameliorations qui s'y trouvent, designés par le No. 1228 avenue Nash-ville, comprenant un cottage simple conmant corridor, 6 chambres, chambre à

des districts les mieux nables de cette ville. Grandement de place pour bâtir 1 ou 2 maisons sur le gazon. CONDITIONS—1-3 ou plus comptant; le solde s'il y en a en 1 ou 2 ans à l'option de l'acquéreur la partie de crél'option de l'acquéreur la partie de cré-dit s'il y en a devra porter un intérêt au taux de 7 pour cent par an la pro-priété devra être délivrée à l'acquéreur au moment où l'acte de vente sera si-gné et du paiement de l'achât, l'acte de vente devant être passé devant John C. Davey, notaire, et devra contentr toutes les clauses usuelles de sécurité, y com-pris 10 pour cent pour frais d'avocat, assurance et trainsfert de police ou po-lices, et l'acquéreur sera requis de paylices, et l'acquéreur sera requis de pay-er au moment de l'adjudication to pour cent du prix d'achat, et d'assumer les taxes de 1913 en sus et en plus du prix

e l'adjudication. DINKELSPIEL, HART & DAVEY, H. H. PRICE, Avocats.

VENTES PAR LE SHERIF ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif de 160 caisses de crevettes séches "Peerless Brand." Le Torsch Packing Company vs. K. Marks & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'oriéans — No. 692.688 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'oriéans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés SAMEDI, 12 avril 1913, à 10 heures 30 a.m., la propriété ci-après décrite à savoir: Dans l'entrepôt du Mississippi Division Oals Temperou du Mississippi Division No. 2 situé aux Nos. 824-838 rue Fulton. 100 caisses de crevettes sèches Peer-less Brand No. 1. 100 caisses de crevettes sèches Peer-

Sherif Civil, Paroisse d'Orléans. THILBORGER & DUFFY ET L. M.

Vente d'une propriété de valeur amé-liorée du Quatrième District, portant les Nos. municipaux 817 et 819 rue Troisième, entre les rues Annoncia-

Sixth District Building and Loan Asso-

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,737 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 24 avril 1913 à midi la propriété ci-après décrite

à savoir: Un certain terrain avec toutes les bàtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiement, ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Quatrième District de la Nouvelle Orièans, dans l'Îlet bordé

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTÁBLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnolia Realty Co. vs. M. N. Blache. PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orleans — No. 56,080 — En vertu d'un writ de Fieri Pacias qui m'a

vertu d'un writ de Fieri Pacias qui m'a été adressé par l'Honorable juge de la Division A, Première Cour de Cite de la Nouvelle Orléans, je procèderal à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 739 rue St. Louis entre les rues Hoyale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 10 avril 1013, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot assorti d'éniceries, etc. con-Un lot assorti d'épiceries, etc., con-tenu de la propriété No. 5101 rue Dau-

Neuvello Orieans.
MERRICK, LEWIS, GENSLER & SCHWARTZ, Avocats pour le demandeur

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente d'une propriété améliorée.

PREMIERE COUR DE CITE pour la Pa-roisse d'Orléans — No. 57,198 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus in-titulée, je procèderal à vendre à l'en-chère publique à la principale porte de la cour, rue Royaie, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 9 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à re publique à 10 rere retaine parcelle de terre située dans l'îlet No. 765, dans le Troisième listrict de cette ville, borné par les sues Lapeyrouse, Roman, Derbigny et l'avenue St. Bernard, mesurant 112,31 pleds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de solvante pieds en tre lignes égales et parallèles; la dite parcelle de terre forme l'encotgnure des rues Lapeyrouse et Roman et porte les numéros municipaux 1725-31-33-35-37-30 rent en solutions—Comptant; l'acquéreur au l'après cela vingt pieds de face à la rue Berlin, la même largeur dans le fond sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un moment devr

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIP

ANNONCE JUDICIAIRE.

ente d'une propriété de valeur amé-liorée du Premier Bistrict, portant les Nos. municipaux 2505 et 2507 rue Pal-myre, entre les rues Rocheblave et

Gasper Pietri vs. John Wells.

TOUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa roisse d'orieans — No. 103,631 — En vertu d'un writ de saisle et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour civile de District pour la Paroisse d'orléans, dans l'affaire ci-dessus inti-tulée, le procèderal à vendre à l'en-chère publique à la Bourse des Pro-priétés Foncières, No. 311 rue Baronne. ville, comprehant in cottage singles constituend to corridor, 6 chambres, chambre à paratte de cette, placards, chambre à provisions, tout en bon ordre, situés dans le sixieme District de cette ville borné par l'avenue Nashville, les rues Pritanée, Perrier et Eleonor, commencant à une distance de 60 pieds de l'encoignure de l'avenue Nashville et de la rue Prytanée, désignés par les Nos. 3, 4, 5 et 6, et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Nashville sur 130 pieds de profondeur entre lignes paralleles. L'avenue Nashville est pavée et cette propriéte est etapite dats un des districts les mieux habités de cette ville, Grandement de place pour bâtir entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, pouces et trois lignes de profondeur,

portes et dos maisses de provincent, entre lignes paralleles. Saiste dans le procès ci-dessus. Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KNOP.

Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
BENJAMIN ORY.
Avocat pour le demandeur.
mars7.14,21av 46.9,10

ANNONCE JUDICIAIRE ente d'une propriété de valeur du Sixlème Mstrict, portant le No. munici-

Commonwealth Building et Loan Association vs. Thomas D. Flynn.

TOUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans—No. 103.515—En ver-tu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'or-léans dans l'affaire ci-dessus intitulée. leans dans l'affaire ci-dessus intitulee, je procéderal à vendre à l'enchère pub-lique à la Bourse des Proprietés Fon-cières No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier Instrict de cette ville, JEUDI, le 1er mai 1913, à midi la propriété ci-après dé-crite à savoir: Deux certains terrains avec toutes les

bâtisses et améliorations, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans Ellet No. 617, borné par les rues Robert, Soniat, S. Robertson et Magnoha, les dits terrains sont désignés par les lettres O et P, sur un plan dressé par Edgar Pillé, voyer, daté le 3 août 1990. D'après lequel dit plan les dits terrains mesurent ci-après à savoir: Terrain P mesure trente pieds, trois jouces et trois lignes de face à la rue oures et deux lignes de face à la rue Robert sur une profondeur de cent pieds entre lignes égales et parallèles. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions—Comptant: Pacquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP, Shérif Civil de la Paroisse d'orléans. U. MARINONI, Avocat pour le demandeur, mars29,30av4,11,18,25mai1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente, Vendredi, 18 avril 1913, de propriété de valeur améliorée dans le Premier District, portant le numéro municipal 515 rue Telemachus, entre les rues d'Hemecourt et Baudin.

Poydras Homestead Association vs. Alphonse C. Martinez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa roisse d'Orléans — No. 103,599 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servindes et dépendances qui y apparitennent, ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Quatrième District de la Nouvelle orlèans, dans l'Ilet bornée la Nouvelle orlèans, dans l'Ilet bornée par les rues Troisième, Annonciation, Laurel et Seconde, désigné comme terrain No. dix-huit de l'Ilet No. 97, mesurant trente pieds, quatre pouces de face à la rue Troisième, sur cent vingt six pieds un pouce et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles, suivant le plan de P. F. Pacquet, le 26 juille let 1864.

Saiste dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
Shérif Civil, Paroisse d'Orlèans.

G. G. KRONENBERGER,
Avocat pour le demandeur.

mars21,22,28avi,5,11,18,23,24

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCES JUDICIAIRES

Vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a 6té adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'orlèans. dans l'affaire ci-dessus initulée, les procederai à vendre à l'enchère publique à la Bourse de l'enchère publique à la Bourse

Saiste dans l'affaire ci-dessus. Saiste dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant: l'acquéreur au
moment de l'adjudication devra faire un
dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS ENOP.
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
ERASTE VIDRINE,
Avocat pour le demandeur.
marsis,20,23,29av6,13,13

TANNONCE JUDICIAIRE. Venie d'une propriété améliorée et de valeur, dans le Sixième District, portant le No. municipal 3015 rue Berlin, entre les rues Claiborne et Derbigny. Provident Building and Loan Association vs. Florian Reichstadt.

COUR CIVILE DE DISTRICT DOUP la Paroisse d'Orléans — No. 102,331 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a phine.
Saisie dans le procès ci-dessus intitule suivant l'inventaire enregistré dans
mon bureau.
Conditions—Comptant.
Constable Première Cour de Cité de
Nêuvelle Orléans.
MERRICK, LEWIS, GENSLER &
SCHWARTZ Aveats pour le demandeur. 1913, à midi, la propriété ci-après dé-crite à savoir:

> batisses et améliorations qui s'y troupanisses et ameitorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixieme District de cette ville dans l'Het No. 695, borné par les rues Berlin, Claiborne, Derbigny et Milan, désigné par le No. 94 sur un croquis de voyer fett par Derbigny et Milan, designe par le No. 24 sur un croquis de voyer fait par George de Armas, voyer et ingénieur civil, daté du 24 juin 1910, annexé a un acte de vente devant E. L. Well, no taire, le 18 août 1910 et mesure d'après le dit croquis trente pieds de face à la rue Berlin, la même largeur dans le fond sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. 2nd, Un certain terrain avec toutes les bâtisses et amétiorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y

MUNN & CO. 3618 DAMES NEW YOU